Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus prise en compte ordre du jour AG par syndic benevole

Par Locagironde

Bonsoir,

Je suis copropriétaire majoritaire au sein d'une copropriété de 3 personnes.
Je n'assure plus la présidence du syndic benevole.

Notre prochaine AG a lieu le 3 décembre prochain

Suite à des dysfonctionnements importants, j'ai soumis à l'ordre du jour la demande d'un modificatif de copropriét
é
 La présidente du syndic benevole nous a envoyé un mail de convocation en supprimant carrément les questions que je souhaitais aborder.

Elle répond à mes questions dans le mail sans passer par l'assemblée générale.

Cela fait 2 fois qu'elle utilise cette pratique
Que puis je faire ?

Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour
Avez-vous proposé vos résolutions suffisamment à l'avance et par courrier RAR au syndic?

Nb : "presidence du syndic bénévole" n'existe pas. C'est un "syndic" que vous avez désigné en AG.

Par Nihilscio

Bonjour,

Dans une copropriété, il n'y a pas un président du syndic, mais un syndic.

En principe, le syndic est tenu d'inscrire à l'ordre du jour toute question qu'un copropriétaire souhaite soumettre au vote en assemblée générale.

Mais il serait utile de préciser quelle est le "modificatif de copropriété" que vous proposez.

Par coproleclos

Bonjour,

Il s'agit donc d'un syndic non professionnel dont il existe deux sortes : le syndic bénévole et le syndicat de forme coopérative.

C'est dans cette seconde possibilité que le syndic, un copro, porte le titre de "président-syndic". Il est de fait le président du conseil syndical obligatoire.

Bien à vous.